

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Jeudi 25 mars 2021

**Consolider le projet de Zone à Faibles Emissions métropolitaine :**

**Les études et les modélisations se poursuivent**

L'amélioration de la qualité de l'air pour les habitants de la métropole figure parmi les priorités de Toulouse Métropole.

Pour consolider et sécuriser la mise en oeuvre de la future ZFE-m de notre territoire et avant d'entamer les prochaines étapes réglementaires, une évaluation complémentaire a été décidée d'un commun accord par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse aire métropolitaine (AUAT) et Toulouse Métropole.

Les études et les modélisations vont donc se poursuivre en tenant compte de l'évolution des comportements, des habitudes de déplacements et de l'expérience des autres métropoles.

**Le calendrier :**

Après la consultation réalisée en 2019 à l'initiative de Toulouse Métropole auprès de plus de 1 600 personnes, une seconde consultation, celle-ci réglementaire et obligatoire, sera programmée en juin prochain.

La mise en oeuvre de la ZFE-m interviendra donc à la rentrée 2021.

>> [Lire le communiqué dans son intégralité](#)

---

**Contacts presse**

ATMO Occitanie : [karine.iattoni@atmo-occitanie.fr](mailto:karine.iattoni@atmo-occitanie.fr) - 05.61.15.14.61

Toulouse Métropole : [service.presse@toulouse-metropole.fr](mailto:service.presse@toulouse-metropole.fr) - 05.61.22.21.47

*Ce communiqué de presse est édité par Toulouse Métropole. Pour vous désinscrire [cliquez ici](#).*